

AIDE AUX VOYAGES



Le saviez-vous ?

La Ville soutient les élèves Balnéolais pour leur départ en voyage scolaire pour ceux qui fréquentent, soit :

- un collège ou un lycée public de Bagneux,
- un collège public extérieur à la commune pour le suivi d'une option non assurée sur la ville,
- un lycée public d'une commune extérieure,
- un établissement d'enseignement public spécialisé,
- une section d'enseignement spécialisé (SES) autre que celle de Bagneux,
- une structure médicale (publique ou privée).

Les aides aux voyages sont attribuées aux familles qui ont un quotient familial T1 et T2 dont les enfants participent à un séjour organisé par leur établissement.

L'aide totale versée ne pourra pas dépasser 25 % du montant du séjour et sera limitée à un montant maximum de 300 € par séjour.



RENSEIGNEMENTS ET DÉMARCHES

HÔTEL DE VILLE - Direction de l'Éducation
57 avenue Henri-Ravera- 01 42 31 60 38

- Calcul du quotient familial 2023 : avis d'imposition 2022 sur revenus 2021
- Présentation de l'attestation de séjour complétée
- RIB

Document à retirer directement à la Direction de l'éducation ou dans l'établissement de votre enfant.